

## Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 09 mars 2020

### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian GROSSAN	Présent	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Excusé
Monsieur Maurice DUFOUR	Absent	Monsieur Gérard FROMM	Absent
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Madame Laura FOURNIER	Présente	Monsieur Jean-Luc BRUN	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Monsieur François PHILIP	Excusé		

**Publics 6 / 9 voix délibérantes**

### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Madame Nathalie MARTIN	Excusée
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Excusée	Madame Myriam JAMAL	Présente
Madame Carine PIONETTI	Excusée	Madame Claire MARCOZ	Présente
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Absent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

**Privés 8 / 10 voix délibérantes**

**Membres invités présents :** Par visio conférence, Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

**Membres invités excusés :** Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Madame Daphné KHALIFA, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

**Participant à la réunion :** Mesdames Aline BONJOUR et Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais, Domitille CRENN, chargée de mission CTES et Meije ARNAUD, stagiaire sur la communication et la concertation au PETR.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

*Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10*

*Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 14*

*Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5*

*Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 8*

En date du 09 mars 2020, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à la Mairie de Saint Martin de Queyrières. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 17h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé.

---

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Avenant n°4 à la convention du GAL : Modification du calendrier de mise en œuvre du programme**

#### **2/ Projets pour sélection et programmation**

- FA2 – Association Environnement et Solidarité : Défi des familles à énergie et mobilité positives
- FA8 – Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras : Valorisation des essences forestières locales à travers le développement d'offres touristiques orientées vers le bien-être – développement de la sylvothérapie

#### **3/ Programmation du dossier Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation 2019**

#### **4/ Projets présentés en opportunité**

- FA2 – SyMEnergie05 : Efficacité énergétique : expérimentation pour mobiliser du tiers-financement au service de la rénovation des bâtiments
- FA3 – SARL Guil e Bike : Mise en place d'un service de location de VAE en longue durée
- FA3 – SARL Resalp Linkbus : Développement du service Wiilik – Take it

#### **5/ Intégration de l'enveloppe FEADER supplémentaire dans la maquette financière**

#### **6/ Ouverture de l'appel à projet de la fiche action 6 (Point rajouté en début de séance)**

#### **7/ Modification du règlement intérieur du GAL - Appel à candidature pour le collège privé du comité**

---

## 1/ Avenant n°4 à la convention du GAL : Modification du calendrier de mise en œuvre du programme

La Région (autorité de gestion) a validé l'avenant n°4 à la convention LEADER du GAL établie avec l'autorité de gestion et l'agence de services et de paiement.

Il s'agit de la modification de la date limite de fin d'engagement au 31 décembre 2022 au plus tard ; c'est la date limite pour engager le FEADER des dossiers sélectionnés par le comité. Initialement cette date était fixée au 31 décembre 2020.

La Présidente soumet au vote la modification du calendrier de mise en œuvre du programme

---

### Décision du comité de programmation :

**Vote Favorable à l'unanimité**

L'avenant pourra ainsi être signé par le Président du PETR.

Un calendrier prévisionnel de fin de programmation est présenté :

Actions	Dates / périodes limites
Réception fiche projet	Février 2022
Comité pour opportunité	Avril 2022
Réception dossier complet	Juin 2022
Engagement FEADER / Comité pour programmation	Décembre 2022
Fin de réalisation des opérations soutenues	Printemps 2023
Réception des dernières demandes de paiement	Été 2023

Les prochaines modifications de la convention porteront sur :

- Modification de la maquette financière suite à l'obtention d'une enveloppe FEADER supplémentaire,
- Modification de la fiche coopération pour intégrer les entreprises comme porteur de projet éligible et élargissement du type d'opérations éligibles,
- Modification de la composition du comité de programmation.

## 2/ Projets pour sélection et programmation

### Défi des familles à énergie et mobilité positives Association Environnement et Solidarité

FICHE ACTION 2

Ce projet a été présenté pour opportunité le 24 septembre 2019.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 25/40, qui est la note minimale à atteindre.  
Le dossier est classé au 1<sup>er</sup> rang, seul dans son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 06 mars 2020.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	4 441,87 €	4 441,87 €
Frais salariaux	17 512,45 €	17 512,45 €
Coûts indirects	2 626,87 €	2 626,87 €
Frais de déplacements	336,50 €	336,50 €
Prestation de service	2 902,64 €	2 902,64 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>27 820,33 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>27 820,03 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	25 038,02 €
Financier	Montant
Région SUD	10 015,21 €
<b>FEADER</b>	<b>15 022,81 €</b>
Autofinancement	2 782,01 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 15 022,81 € de FEADER**

**Valorisation des essences forestières locales à travers le développement d'offres touristiques orientées vers le bien-être – développement de la sylvothérapie**  
**Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras**

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté pour opportunité le 25 avril 2019.  
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 25/40, qui est la note minimale à atteindre.  
 Le dossier est classé au 1<sup>er</sup> rang, seul dans son lot.  
 La participation financière de la Région a été votée le 06 mars 2020.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	7 682,34 €	5 090,19 €
Coûts indirects	1 152,35 €	763,53 €
Prestation de service	101 430,00 €	54 146,28 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>110 264,69 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>60 000,00 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	54 000 €
Financier	Montant
Région SUD	21 600 €
<b>FEADER</b>	<b>32 400 €</b>
Autofinancement	56 264,69 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 32 400 € de FEADER**



### 3/ Programmation du dossier Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation 2019

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2019

*PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras*

FICHE ACTION 10

Pour 2019, le budget prévisionnel est le suivant :

Animation/Fonctionnement GAL 2019 Montants retenus par postes de dépenses				
Postes de dépenses	Montants présentés HT	Montants retenus HT	Montants présentés TVA	Montants retenus TVA
Autres prestations externes	864,00 €	864,00 €	36,40 €	36,40 €
Frais de personnel	71 684,17 €	71 684,17 €		
Coûts indirects	10 752,63 €	10 752,63 €		
Frais de déplacements/restauration	3 895,61 €	3 895,61 €	43,29 €	43,29 €
<b>Total</b>	<b>87 196,41 €</b>	<b>87 196,41 €</b>	<b>79,69 €</b>	<b>79,69 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Source de financement	Montant prévisionnel présenté	Montant retenu
REGION	34 910,44 €	34 910,44 €
<b>FEADER</b>	<b>52 365,66 €</b>	<b>52 365,66 €</b>
Total prévisionnel projet	87 276,10 €	87 276,10 €
Enveloppe FEADER restante	172 606,15 €	

La Région a voté sa participation financière le 06 mars 2020.

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 52 365,66 € de FEADER**

#### **4/ Projets présentés en opportunité**

Le projet de Monsieur Nicolas WAGNER, « Le Champiculteur - Acquisition d'équipement pour la production de champignons frais et bio », inscrit à l'ordre du jour de la convocation, ne sera pas présenté au comité.

Le porteur ne souhaite plus faire de demande de subvention car il a trouvé un équipement d'occasion répondant à ses besoins, disponible immédiatement et qu'il sera en mesure de financer.

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

**Objectifs :**

- Favoriser la rénovation énergétique en mettant en place sur tout le territoire du PETR un dispositif de financement innovant de l'efficacité énergétique du patrimoine public
- Contribuer à diminuer les factures énergétiques et améliorer le confort d'utilisation des logements et locaux
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour créer un effet global sur le territoire et concourir à la diminution de dépenses énergétiques
- Expérimenter de nouveaux montages financiers

**Contenu :**

- Animation et étude des besoins de rénovation sur le territoire
- Mise en place d'une communication efficiente sur le dispositif au sein des 36 communes du territoire
- Instrumentation des bâtiments publics sélectionnés : mesure des consommations pour quantifier l'impact énergétique des travaux, monitoring en temps réel des consommations...
- Sélection d'une première grappe de bâtiments

Le porteur de projet présente l'opération envisagée. Il rappelle sa volonté de travailler avec le territoire.

<b>Coût total du projet</b>	<b>78 250 € TTC</b>	<b>Détails</b>
<i>Frais salariaux</i>	<i>55 000 €</i>	<i>1 CCD 2 ans</i>
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	<i>8 250 €</i>	
<i>Prestations de services, études, accompagnement</i>	<i>5 000 €</i>	
<i>Instrumentation</i>	<i>10 000 €</i>	

**Questions/Réponses avec le porteur :**

Il est demandé de préciser le poste qui sera créé. Il est prévu d'embaucher une personne via un CCD de deux ans. Il n'est pas possible de proposer un CDI dès le départ sans avoir mené une première phase d'expérimentation. L'aide demandée via le programme LEADER porte sur la première année d'activité. Dès que la machine sera lancée le SyME s'engagera à financer poste.

Il sera recherché un profil technique, d'ingénieur, pour l'instrumentalisation et qui puisse faire de l'animation territoriale. La recrue devra savoir répondre entre autres aux questions collectivités et donc maîtriser leur fonctionnement. L'équipe du SyME assurera le volet administratif.

Une autre question porte sur l'intervention gratuite ou non auprès des collectivités. Un taux de maîtrise d'ouvrage sera appliqué mais il sera très modeste pour lancer l'opération. Cat apport contribuera au financement du poste à long terme.

Un système de clé en main sera proposé pour accompagner au mieux et favoriser la rénovation.



Il est demandé si des fiches techniques pourront être proposées pour les opérations récurrentes. Les interventions seront faites principalement au cas par cas mais la mise en place de fiches est tout à fait envisageable s'il y a des récurrences.

Une comparaison est faite avec les démarchages 1€ isolation et il est demandé comment s'y retrouver. En tant qu'acteur public, le SyME sécurisera la procédure. Les critères pour mesurer les économies d'énergie seront modifiables.

Des exemples d'opérations déjà menées sont demandés. La Caisse des dépôts s'est engagée auprès d'universités et des opérations de différentes envergures démarrent dans plusieurs territoires. Ce projet vient en continuité des actions menées sur le Grand Briançonnais.

Il est demandé si c'est bien au SyME de mener cette opération. Le SyME a récemment modifié ses statuts et applique la loi énergie climat. Au niveau du Département le SyME est le plus opportun pour porter ce projet et il est confirmé que c'est son rôle. Aucun autre acteur potentiel n'a été identifié.

Il est ajouté que de gros enjeux sur les bâtiments privés sont présents sur le Grand Briançonnais.

L'animateur interviendra auprès des collectivités mais aussi auprès d'opérateurs privés.

### **Débat et vote :**

Il est rappelé le cadre de la fiche action qui prévoit bien de financer de l'animation. Le SyME se dote d'une nouvelle mission et un recrutement est justifié.

Il paraît nécessaire de bien préciser la démarche auprès des Communes, elles-mêmes amenées à prendre position dans la gouvernance du SyME.

L'étendue pour le privé est à bien prendre en compte.

Enfin il est précisé que derrière les futurs travaux à mener, ce sont des commandes et des emplois dans le BTP qui seront engendrés.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	2
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable**

### **Position de la Région : Défavorable sous réserve**

Des éléments complémentaires sont demandés pour justifier la mise en place d'une animation territoriale au service d'une stratégie de rénovation énergétique à l'échelle du Pays.

**Mise en place d'un service de location de VAE en longue durée**  
**SARL Guil E Bike**

FICHE ACTION 3

**Objectifs :**

- Proposer aux habitants du territoire des locations de VAE au mois pour remplacer la voiture dans les trajets domicile-travail.
- Etoffer l'activité sur les ailes de saison en pérennisant le poste salarié qui sera créé cette année.

**Contenu**

- Achat de vélos à assistance électrique de route et tout terrain.
- Communication sur le nouveau service
- Démarchage pour proposer les locations, contractualisation et entretien régulier du vélo.
- Renseignement sur les aides à la location et achat de VAE.

<b>Coût total du projet</b>	<b>64 550 € HT</b>	<b>Détails</b>
<i>Frais salariaux</i>	<i>9 000 €</i>	<i>CDD de cinq mois pour un poste de vendeur/mécanicien</i>
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	<i>1 350 €</i>	
<i>Achat d'un parc de VAE et accessoires</i>	<i>41 000 €</i>	<i>24 VAE CUBE dont 18 VTC et 6 VTT. 26 casques, 24 kit de réparation, 24 cadenas, 4 Remorques enfant, 4 sièges bébé.</i>
<i>Remorque de transport vélo</i>	<i>3 000 €</i>	<i>La mandrinoise sur mesure 10 vélos.</i>
<i>Achat d'outils et de matériel d'atelier</i>	<i>3 500 €</i>	<i>Pied d'atelier électrique double, Petit mobilier de rangement, petit outillage.</i>
<i>Prestations en communication et création d'outils</i>	<i>3 200 €</i>	<i>Encarts pub presse papier, spots radio, création graphique, Signalétique et enseigne</i>
<i>Aménagement d'un container</i>	<i>1 000 €</i>	<i>Rail de rangement avec crochet et poulie.</i>
<i>Formation</i>	<i>2 500 €</i>	<i>CQP technicien cycle, pour l'entretien et la réparation des vélos. Formation Bosch.</i>

**Questions/Réponses avec le porteur :**

Plusieurs demandes portent sur les tarifs qui seront pratiqués, sur le point de rentabilité et sur l'amortissement des vélos.

Il faut compter trois ans pour amortir les équipements. Les vélos d'occasion seront revendus.

Pour une bonne rentabilité, il faudrait louer deux mois par an les vélos.

Lors d'une première expérience, le prix de location proposé fut très bas. La société n'en a tiré aucun bénéfice.



Il est demandé si un public a été ciblé. La clientèle attendue sera plutôt jeune, des personnes qui se déplacent au quotidien. Les vélos seront dotés d'équipement pour porter des affaires. Des portes bébé seront également disponibles.

L'entreprise aura un potentiel de 25 personnes touchées acquérant quasiment le même nombre de vélos.

Il est important pour l'entreprise de communiquer sur le nouveau service.

### **Débat et vote :**

La discussion se poursuit sur le prix de location qui est estimé trop cher pour plusieurs membres du comité. A défaut c'est la clientèle ayant une certaine aisance financière qui pourra louer un vélo.

La subvention va permettre une aide au démarrage de l'activité. Via une communication efficace, l'appui de son réseau et l'engouement croissant pour les déplacements à vélo, la société devrait rapidement développer son service.

A voir au bout des trois ans (amortissement des équipements) quelle stratégie sera mise en place.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

**Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité***

### **Position de la Région : Avis réservé**

Le principe de location de longue durée est intéressant, car visant une clientèle qui n'aurait pas les moyens d'acquérir un vélo à assistance électrique. Cependant, les tarifs proposés ne semblent pas en adéquation avec la clientèle ciblée. Il semblerait plus pertinent que le projet soit porté par la communauté de communes en partenariat avec un opérateur privé.

Des réserves portent ainsi sur la clientèle et le devenir des vélos si l'opération n'est pas concluante. Il serait bien de fournir un complément sur ces 2 points.

Pour lever la réserve, il conviendrait que :

- la SARL effectue une étude de marché pour avoir une idée précise du potentiel,
- la SARL apporte des garanties sur le devenir des VAE si les résultats ne sont pas à la hauteur escomptée (par ex revente à bas coût pour une clientèle ciblée).

Jean Conreaux quitte la séance.

**Développement du service WiLiik – Take it easy**  
**SARL Resalp Linkbus**

FICHE ACTION 3

Objectifs :

- Favoriser un mode de déplacement à la demande ce qui limite l'usage de la voiture personnelle,
- Faciliter la mobilité sur l'ensemble du territoire,
- Répondre à des besoins de déplacement personnalisés,
- Sécuriser les déplacements, notamment durant les week-ends et les périodes de vacances scolaires,
- Moderniser les déplacements grâce à une application et une page Web dynamique,
- Mettre à disposition un mode de déplacement la nuit sur le territoire,
- Proposer une politique tarifaire abordable.

Contenu :

- Développement de l'outil pour une V2 via la mise en place de nouveaux modules du logiciel
- Embauche de personnel
- Plan de communication

<b>Coût total du projet</b>	<b>96 122,72 € TTC</b>	<b>Détails</b>
<i>Frais salariaux</i>	<i>39 702,72 €</i>	<i>Personnel administratif + deux conducteurs sur 8 mois</i>
<i>Coûts indirects</i>		
<i>Dépôt de la marques</i>	<i>850 €</i>	<i>Dépôt de marque auprès de l'EUIPO</i>
<i>Développement de l'application</i>	<i>25 000 €</i>	<i>Version 2 avec développement de nouveaux modules</i>
<i>Conception graphique PAO</i>	<i>1 500 €</i>	<i>Logo + flyer + affiche + visuels</i>
<i>Campagne d'affichage</i>	<i>7 000 €</i>	<i>Trois campagne</i>
<i>Espace urbain</i>	<i>4 800 €</i>	
<i>Presse – Radio</i>	<i>6 350 €</i>	<i>Altimag – Plus2News – Dauphiné Libéré – Alpe 1 - Imagine</i>
<i>Publicité Cinéma le Cosmo</i>	<i>3 120 €</i>	<i>2 x 4 mois</i>
<i>Objets publicitaires</i>	<i>2 800 €</i>	<i>Casquettes – 250 Boites clic clac – 150 T-shirts – 300 Eco Cup – 300 stylos – 300 Tote bag</i>
<i>Covering véhicules</i>	<i>5 000 €</i>	<i>Deux supports</i>



### **Questions/Réponses avec le porteur :**

La société présente le nouveau service lancé pour la saison hivernale 2019/2020. Ce fut un vrai succès lors des fêtes de fin d'année, avec un très bon fonctionnement, l'embauche de 19 personnes à temps plein, la mise en service de 11 véhicules, dont 5 acquis spécifiquement. Le service a tourné 24h/24 et 30 000 km ont été réalisés. Plus de 920 personnes se sont abonnées sur l'application.

A la base le concept prévoyait un service pour les habitants du territoire et surtout les jeunes. Mais la population touristique a vite su utiliser l'application sans pour autant prendre d'abonnement.

Il est demandé si l'on peut prendre à la volé le transport. Il est répondu que la commande est obligatoire via l'application.

Le comité demande au porteur d'indiquer pourquoi il sollicite une subvention.

Grâce à une aide financière, l'entreprise va pouvoir développer davantage le logiciel mais aussi proposer une continuité du service cet été et éventuellement s'étendre sur l'Argentiérois.

Il est nécessaire de mieux gérer les trajets des conducteurs qui pour le moment ne sont pas optimisés par le logiciel : un module supplémentaire peut le permettre.

Pour l'utilisateur, il serait possible aussi d'avoir des courses selon les correspondances avec les trains.

Une question porte sur le choix du nom « Wiilik ». Le mot n'a pas de signification particulière. Les quatre « i » correspondent aux quatre jeunes disparus.

Vis-à-vis des taxis, la plupart voit le nouveau service comme complémentaire ; ils sont même reconnaissants car ils n'arrivent pas à répondre à la demande, surtout celle nocturne. Il y a quelques mécontents mais de manière générale ce n'est pas la même clientèle qui est touchée. Les taxis sont souvent peu intéressés pour de petites courses. Le service Wiilik est accessible aux enfants à partir de 10 ans s'ils ont une autorisation parentale. Si l'enfant a un smartphone, il peut commander des courses. Les parents créditent le compte et reçoivent les informations. Il y a un côté éducatif pour l'enfant ; il s'autonomise.

Une autre demande porte sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : l'entreprise peut un peu répondre à la demande, un véhicule est adapté ; toutefois, la société ne veut pas plus de véhicule car les transports doivent être gérés par les organisations pour la santé. Le service est bien demandé pour les personnes voulant rendre visite aux malades service. Un service à part pourrait être envisagé.

Des équipements pour enfants en bas âges sont prévus. A la commande de la course, l'utilisateur peut indiquer ses besoins sur le site.

Des dernières questions portent sur l'augmentation de véhicules sur les routes, les charges pour le personnel et la sensibilisation à limiter la consommation d'alcool.

Le service proposé fait en effet circuler des véhicules mais à la place de voitures des usagers qui plus est si plusieurs personnes covoiturent. Les chiffres parlent : à partir de cinquante personnes véhiculées, l'on voit une réelle diminution de véhicules sur les routes.

De plus, avec une version plus performante du logiciel, il y aura une meilleure répartition des véhicules sur le territoire. Actuellement ceci se fait manuellement et ce n'est pas optimum car seulement 70% de courses sont regroupées. On peut mieux faire via le développement du logiciel.

### **Débat et vote :**

Le comité félicite la société d'avoir initié ce service.

Une vigilance porte sur les conditions de travail des chauffeurs, à savoir qu'ils ne soient pas « stressés » pour réaliser leur travail, les commandes pouvant vite se multiplier, tout en respectant le code de la route.

<b>Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :</b>	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 5 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

**Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité***

---

**Position de la Région : Avis favorable**

## 5/ Intégration de l'enveloppe FEADER supplémentaire dans la maquette financière

Suite à notre positionnement pour obtenir une enveloppe FEADER supplémentaire, nous avons reçu l'information le 11 février dernier que **221 944, 80 €** sont accordés pour notre territoire.

Il est proposé de répartir la somme obtenue dans 4 fiches actions.

Fiche Action	Montant prévisionnel FEADER restant	Abondement issu de l'AMI	Montant prévisionnel FEADER après abondement
1 - Habitat	0,00		0,00
2 - Energie	71 427,60		71 427,60
3 - Mobilité	126 376,20		126 376,20
4 -Compétences	43 121,92		43 121,92
5 - Transmission	- 0,02	+ 0,02	0,00
6 - Entreprises	16 842,49	+ 60 000,00	76 842,49
7 - Conso locale	56 283,48		16 871,45
8 - Tourisme	56 416,14	+ 36 458,58	102 874,72
9 - Coopé	180 000,00	+ 70 000,00	250 000,00
10- Animation	Montant FEADER initial : 375 000,00	+ 55 486,20	430 486,20

Dans la réponse à la manifestation d'intérêt, ces quatre fiches action étaient déjà visées. Il est proposé de doter davantage la fiche action 6 et moins la fiche action 8 au vu des derniers projets en émergence.

La Présidente soumet au vote la modification de la maquette financière.

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Favorable à l'unanimité**

## 6/ Ouverture de l'appel à projet de la fiche action 6

Le dernier appel pour la fiche action 6 s'est clôturé le 6 mars. Au vu des projets en émergence et de l'obtention de l'enveloppe supplémentaire de FEADER, il est proposé d'ouvrir un nouvel appel à partir du 23 mars (délais pris le temps de recevoir la délibération de la Région actant l'enveloppe supplémentaire accordée) encourant jusqu'au 15 mai date de clôture d'autres appels à projet.

Fiche Action	Montant prévisionnel FEADER restant	Dates proposées	Projet en émergence
6 - Entreprises	76 842,49	23 mars – 15 mai	Eco digesteur pour maison de retraite Soutien à l'émergence de tiers lieux
2, 4, 7, 8 et 9	Appels en cours Jusqu'au 15 mai	A minima une réouverture des appels pourra se faire dans le second semestre 2020	

La Présidente soumet au vote l'ouverture de l'appel à projet.

Décision du comité de programmation :

**Vote Favorable à l'unanimité**

## 7/ Modification du règlement intérieur du GAL - Appel à candidature pour le collège privé du comité

Comme évoqué lors des derniers comités, la composition du comité va être impactée via la nomination de nouveaux membres représentant les collectivités et via un appel à candidature pour pouvoir les sièges pouvant se libérer dans le collège privé.

La Présidente soumet à validation les modifications suivantes du règlement intérieur du GAL :



## Chapitre 1. LE COMITE DE PROGRAMMATION

### 1. Les membres du comité de programmation

#### La composition du comité de programmation

Le comité réunit 38 membres issus des structures et de la société civile représentant le territoire du GAL. Il est composé d'un collège public et d'un collège privé :

Pour les représentants publics :

18 membres, 9 titulaires et 9 suppléants :

- Des membres désignés par les Communautés de communes du GAL :
  - Pour le Briançonnais : 1 titulaire et 1 suppléant
  - Pour le Pays des Ecrins : 1 titulaire et 1 suppléant
  - Pour le Guillestrois – Queyras : 1 titulaire et 1 suppléant
  - ~~- Pour l'Escarton du Queyras : 1 titulaire et 1 suppléant~~

~~En cas de fusion d'intercommunalités, le nombre de siège ne changera pas.~~

- Des membres désignés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras (Soit 1 titulaire et 1 suppléant)
- Des membres désignés par le Parc naturel régional du Queyras (Soit 1 titulaire et 1 suppléant)
- Des membres désignés par les 3 Chambres consulaires (Soit 3 titulaires et 3 suppléants)
- **Des membres désignés pour représenter l'économie sociale et solidaire (Soit 1 titulaire et 1 suppléant)**

Pour les représentants privés – socioprofessionnels :

20 membres, 10 titulaires et 10 suppléants

- Des membres adhérents au Conseil de développement territorial Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras (Soit 3 titulaires et 3 suppléants)
- Des membres du secteur privé sélectionnés par le Conseil de développement territorial (Soit 7 titulaires et 7 suppléants)

Les membres privés votants doivent représenter plus de la moitié des membres votants de ce comité.

#### La perte de la qualité de membre :

La qualité de membre se perd par :

- le décès ;
- la démission qui doit être adressée par écrit au Président du comité de Programmation ;
- la radiation pour motif grave (confusion d'intérêt, atteinte grave à l'image du GAL...). Celle-ci sera prononcée par le comité de programmation après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- l'absence non justifiée à trois réunions consécutives du comité de programmation ;
- la dissolution de la structure représentée ;
- la perte du mandat donné par la structure représentée au sein du GAL

Le règlement pourra être révisé après analyse par la nouvelle équipe du comité.

Un duo titulaire / suppléant sera recherché auprès de l'Union départementale de l'économie sociale et solidaire pour occuper le nouveau siège.

Il est également proposé de valider la procédure suivante pour la réélection du collège privé :

- Sollicitation des membres privés fin mars pour leur demander de se réengager à siéger au comité ou à démissionner. Sans réponse sous 15 jours, le(s) membre(s) concerné(s) sera(ont) considéré(s) comme démissionnaire(s).
- Lancement d'un appel à candidature pour recruter de nouveaux membres selon la même procédure établie en début de programme. Les représentants du conseil de développement et l'équipe technique du GAL seront mobilisés pour mener l'opération.

Le calendrier proposé pourra évoluer selon la situation dans laquelle le territoire se trouvera vis-à-vis du coronavirus.

La Présidente soumet au vote les modifications du règlement intérieur et la procédure de renouvellement du collège privé.

**Décision du comité de programmation :**

---

**Vote Favorable à l'unanimité**

Le prochain comité LEADER pourra avoir lieu en juin dès que toutes les structures auront nommé leur représentant.

Une réunion formation des nouveaux membres aura lieu en amont.

La Présidente du GAL remercie les membres du comité d'avoir œuvré auprès d'elle à la tenue des séances et à la mise en œuvre du programme. Ce fut une belle expérience. Elle espère une très bonne continuation pour la suite du programme et ceux qui continueront à siéger.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h40. Un compte rendu est édité.

Le 20 Avril 2020

La Présidente du GAL  
Martine ALYRE

